ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 3769

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la reglementation relative a la selection et a la promotion de la race ovine et bovine et notamment concernant la regulation budgetaire. Le Gouvernement a retenu de preserver l'encadrement des programmes et la collecte de donnees et de faire porter toute la reduction sur les autres actions, dont le financement est en consequence reduit de 26 p. 100. Or, il apparait que les unites nationales de selection et de promotion de la race ovine (et notamment celle de Lacaune a Rodez) ne sont plus considerees comme des organismes d'encadrement nationaux, alors que pourtant cela correspond a leur mission premiere. Il lui demande en consequence sa position sur cette modification de statut des UPRA qui risque de marginaliser ces organisations au profit d'une structure centralisee.

Texte de la réponse

Deux arretes du ministere du budget, l'un du 3 fevrier 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annule 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministere de l'agriculture et de la peche. Ce chapitre initialement dote de 131 MF est consacre a la selection animale. Ces mesures de regulation budgetaire ont entraine, des leur publication, des modifications dans la repartition previsionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de selection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu etre prises pour reduire les effets de cette regulation aupres des differents organismes concernes, en mobilisant 14 MF de credits par redeploiement budgetaire. En fonction des arbitrages budgetaires prochains, le ministre de l'agriculture et de la peche s'emploiera a preserver les moyens necessaires a ces actions.

Données clés

Auteur : M. Godfrain Jacques
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3769
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1949
Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3178